

RAPPORT SUR LA GREVE DE LA FAIM DES TRAVAILLEURS DE LAFARGE

Les travailleurs de LAFARGE ont commencé la grève de la faim le 09-03-2014. Ils en sont actuellement au 30^{ème} jour. Ni LAFARGE ni les autorités n'ont daigné se déplacer pour au moins discuter avec eux. A cause de cela les proches des grévistes de la faim ont bloqué la route qui mène à l'usine de 7h30 jusqu'à 12h30 puisque le Wali (Préfet) de Mascara a accepté de les recevoir.

Une délégation s'est entretenue avec le wali qui avait chargé une commission de faire la médiation (le directeur de l'emploi, l'inspecteur de travailleur et le responsable de l'union de Wilaya de l'UGTA). Effectivement le lendemain les deux premières personnes ont tenté de faire une médiation qui n'a pas abouti.

Le responsable de LAFARGE avait demandé que la grève de la faim soit arrêtée d'abord et il propose que sur les 16 grévistes (un travailleur n'avait pas tenu) 14 seront réintégrés mais après discussion cas par cas (?????) et les deux autres bénéficieront d'indemnité dans le cas d'un départ volontaire (qui sera défini après). Ces propositions verbales ne seront même pas envoyées par écrit ce qui a mené les travailleurs à refuser et à préciser leurs revendications qui sont au nombre de six :

- Réintégration de tous les travailleurs sans exception
- paiement de tous les salaires et primes depuis la date de la suspension conservatoire qui dure depuis 5 mois (régularisation).
- Retrait de toutes les plaintes et des appels faits par LAFARGE puisque qu'en première instance la justice a soit innocenté les travailleurs soit elle n'a pas accepté les plaintes.
- Engagement de LAFARGE à respecter les droits constitutionnels des travailleurs notamment le droit syndical conformément à l'accord social signé par LAFARGE avec deux syndicats mondiaux en 2013.
- Prise en charge médicale des travailleurs pour les éventuelles séquelles de la grève de la faim.

Depuis il n'y a aucune avancée. On doit citer que les autres travailleurs de LAFARGE vivent une grande pression car la direction a peur de les voir se solidariser avec les grévistes de la faim. Des messages sont envoyés aux travailleurs pour les menacer de révocation et de sanctions s'ils se solidarisent avec leurs collègues grévistes.

Les grévistes de la faim ont de nouveau été trainés devant la justice pour des faits imaginaires (obstruction de passage des camions, attroupement, utilisation d'armes blanches pour ouvrir la porte) alors que la caméra placée par LAFARGE ainsi que l'agent des renseignements généraux et les rondes de la gendarmerie attestent que cela est complètement faux. On doit ajouter ici que c'est l'infirmier de LAFARGE qui préconise à chaque fois des évacuations sanitaires vers le centre hospitalier le plus proche vu l'état de santé des grévistes.

Le 18 et 23 avril 2014 les travailleurs grévistes doivent comparaître devant le tribunal (appel fait par LAFARGE pour entrave à la liberté de travail contre les 16 travailleurs qui avaient été innocentés en première instance et appel fait par deux travailleurs, parmi les 16, qui ont eu un suris pour une amende pour la même plainte ?????????).



Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme
Bureau de la ligue d'Oran

La situation du point de vue médical se dégrade sérieusement surtout pour les grévistes atteints de maladies chroniques (tension et diabète).

La solidarité commence à prendre forme vu l'intransigeance de la direction de LAFARGE). Un comité national de soutien aux travailleurs grévistes vient de voir le jour (militant des droits de l'homme syndicalistes, étudiant, citoyen etc).

Nous pensons que LAFARGE espère voir le contexte (élections présidentielles) prendre le dessus sur la grève et ainsi faire abandonner les grévistes de la faim.

Oran le 08-04-2014

P/Le Bureau d'Oran Kaddour CHOUICHA


LIGUE ALGERIENNE POUR LA
DEFENSE DES DROITS DE
L'HOMME
BUREAU DE WILAYA D'ORAN
LADDH